



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/116  
4 février 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 22 DÉCEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre datée du 8 décembre 1998 que m'a adressée le Président Ange Félix Patassé concernant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA).

Vous voudrez peut-être porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

[Original : français]

Lettre datée du 8 décembre 1998, adressée au Secrétaire général  
par le Président de la République centrafricaine

Je voudrais rappeler à votre aimable attention qu'au cours de mon intervention devant la Conférence des chefs d'État d'Afrique et de France à Paris, j'ai exprimé l'espoir que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) serait maintenue dans mon pays jusqu'aux élections présidentielles qui se tiendront en 1999. Ceci était en conformité avec la requête originale formulée dans ma lettre du 8 janvier 1998, par laquelle j'avais sollicité la mise en place d'une mission des Nations Unies pour superviser les élections législatives ainsi que les élections présidentielles.

Je suis heureux de vous faire connaître que le soutien autorisé par le Conseil de sécurité donnant à la MINURCA le mandat nécessaire pour nous fournir une assistance dans le cadre des élections législatives a été un succès exceptionnel. En réalité, sans un tel soutien, il nous aurait été très difficile de tenir des élections crédibles et transparentes dans la paix.

Je voudrais également relever que l'assistance technique accordée par la MINURCA a, dans une large mesure, renforcé la capacité et la compétence de nos propres citoyens et, par conséquent, contribué à les préparer à exécuter dans l'avenir les tâches qui leur seront confiées en matière électorale.

Le rôle de la MINURCA dans la promotion de la bonne gouvernance et de la réconciliation nationale est inestimable, non seulement dans la recherche de compromis entre les différentes sensibilités politiques, mais aussi en ce qui concerne son soutien au Comité de suivi et d'arbitrage créé par la Conférence sur la réconciliation nationale.

La présence de la MINURCA dans notre pays a été aussi d'un grand prix dans de nombreux autres domaines. Je voudrais à cet effet me référer ne serait-ce qu'à son mandat initial, relatif à son assistance aux forces de l'ordre pour le maintien de la sécurité à Bangui et ses environs.

La composante militaire de la MINURCA a exécuté ce mandat avec beaucoup de compétence et d'efficacité. De même, l'unité de police civile de la Mission s'est engagée dans le recyclage de notre police nationale et de la gendarmerie.

En vue d'être à même de soutenir ces activités, nous avons, en collaboration avec la MINURCA, initié l'incontournable processus de restructuration de nos forces armées. Une commission conjointe MINURCA/Gouvernement mise en place en septembre 1998 a fait d'énormes progrès, en élaborant les textes juridiques de base qui devraient sous-tendre notre politique de défense ainsi que l'organisation des forces armées. La Commission a également proposé un programme en sept points pour la restructuration qui comprendrait la formation, la fourniture d'infrastructures et d'équipements de même que le développement de l'indispensable esprit de corps avec l'assurance de rassembler les unités militaires.

/...

Quelques progrès ont été aussi réalisés dans le domaine socioéconomique. En l'occurrence, nous avons été en mesure de signer un accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

J'ai poursuivi avec détermination la mise en oeuvre des dispositions des Accords de Bangui et du Pacte de réconciliation nationale, conformément à la promesse que je vous ai faite. Bien entendu, il y a encore des domaines où je dois poursuivre mon action. Je voudrais vous rassurer que, étant donné l'environnement de paix et de stabilité, je suis déterminé à aller de l'avant.

C'est dans cette optique que la présence continue de la MINURCA devient impérative. Je suis le premier à admettre que la paix dont nous jouissons actuellement, grâce à la présence de la MINURCA, est encore fragile et susceptible d'être remise en cause jusqu'à ce que nous ayons posé une fondation solide pour la maintenir au moyen de nos propres institutions.

Je me permets par conséquent de vous lancer un appel pour vous prier de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINURCA jusqu'à ce que des résultats plus tangibles soient obtenus dans la restructuration de nos forces de sécurité et que notre marche progressive de démocratisation soit renforcée par l'organisation, avec succès, des prochaines élections présidentielles en 1999.

(Signé) Ange Félix PATASSÉ

-----